

Net infos

La lettre d'informations des maires ruraux adhérents



Lettre diffusée le 30 avril 2019

Président : Guy CLUA
Siège social : Mairie de Saint-Laurent
47.130 Saint-Laurent
TEL : 05 53 87 23 59
E-mail : amr47@orange.fr

Communiqué AMR47

Mesdames, Messieurs les Maires,

Petites annonces présidentielles :

1- Vends au plus offrant : la Ruralité, la Commune, le Maire et le statut de l'Elu !

Pour la commune et la ruralité, une reconnaissance est quasi actée car elle semble indispensable, enfin, elle semble ! Pour le Maire et l'élus communal, impossible de s'en passer ! Ils nous ont tant rendu service ces derniers mois ! Il faut donc leur donner un statut, le statut de l'élus ! Pour l'instant, nous n'avons que la statue, en espérant qu'elle ne soit pas qu'un prétexte à déjection verbale !

2- Recherche désespérément une connaissance des territoires !

Saint Canton à la mode de la loi dite « Notre » est le résultat de la plus grosse « Enarchie » du siècle ! Les cantons actuels ne correspondent le plus souvent à rien : ni cohérence, ni proximité, ni vie locale ! Alors vouloir faire un point France Service par canton quand on connaît leurs découpages... C'est aussi faire fi des MSAP existantes dans chaque bourg centre (ex-chef-lieu de canton). Sans tenir compte du premier lieu de service public : la mairie!

3- Echange fonctionnaires parisiens contre services locaux d'Etat : pari audacieux !

Après dépouillement des Préfectures et Sous-préfectures, partenaires habituels des élus : si envoi des troupes parisiennes, nécessité d'une formation et d'une implication sur le terrain, indispensable pour travailler ensemble !

4- A céder :

Non aux fermetures d'écoles sauf accord du Maire ! Cela a toujours été le cas, c'est dans la loi ! En revanche, supprimer les postes et les classes par l'Education Nationale avec l'avis du Maire n'est pas envisagé ! On comprend pourquoi !

5- Inventer une nouvelle décentralisation :

Banco ! Ensemble ! Mais pas au seul profit de l'interco ! Avec les moyens en face et sans « obligations obligatoires » comme la dernière compétence eau exemple même d'un « d-eau-gme » technocratique !

En résumé, chers collègues pour éviter les petites annonces quelque peu artificielles, nous devons nous regrouper, en ruraux que nous sommes au travers de nos contacts nationaux, pour imposer l'agenda rural, l'inscription de la notion d'espace dans la constitution, l'équité urbain/rural... Bref, afficher notre détermination sans faille et imposer notre présence dans toutes prises de décisions gouvernementales !

Enfin, nous demandons un retour de la confiance vis-à-vis des élus. Alors une fois de plus, essayons, nous aussi, de faire confiance aux volontés affichées par le Président.

Tout en gardant une vigilance constante pour une critique constructive.

Je compte sur vous et sur votre engagement à nos côtés !

ÉDITO DE VANIK BERBERIAN

LES TERRITOIRES RURAUX, FRANÇAIS ET EUROPÉENS, GLOBULES ROUGES DE L'UNION EUROPÉENNE, SI ON LE DÉCIDAIT. VRAIMENT.

Il est des campagnes électorales qui en réalité ne s'arrêtent jamais, y compris après les résultats officiellement proclamés. C'est le cas pour les élections européennes. Campagne permanente entre les scrutins qui opposent régulièrement dans le débat les forces en présence : les pro-européens, les anti-européens, les euro-sceptiques, les l'Europe-oui-mais-pas-celle-là, etc. Dans quelques jours le pays retournera dans le grand bain et on sait déjà que les arguments de campagne, des uns et des autres, seront une fois de plus recyclés. Même si les turbulences fondamentales que connaît le pays aujourd'hui viendront, à n'en pas douter, se fondre dans le débat strictement européen. Ce d'autant plus, que certains sujets sont la conséquence même des directives européennes, donc politiquement et techniquement imbriqués.

Mais retenons un sujet important, s'il en est, parmi d'autres : la faiblesse de la consommation des crédits européens identifiés sous la bannière des programmes Leader. On mesure la conviction et l'énergie nécessaire aux acteurs de ces programmes. La non consommation des crédits autrement dit, le scandale des scandales, est littéralement insupportable ! Sur les 687 millions d'€ envisagés par Bruxelles, seuls 28 millions ont été consommés en 5 ans, et le reste retournera à Bruxelles s'il n'est pas utilisé d'ici 2020.

Alors que les événements qui bouleversent le pays ont des causes très clairement identifiées depuis longtemps comme les fractures territoriales et sociales, on néglige autant de réponses qui pourraient utilement être apportées, si le processus était vraiment plus opérationnel.

Une fois encore le diagnostic qui conduit à l'identification des blocages est connu. (Pour mémoire, en 2013 c'est 1,2 milliards d'€ qui étaient perdus). On ne peut que regretter cette incompréhensible incurie à la française. On sait ce qui ne va pas et on ne fait rien ou presque pour y remédier rapidement. Citons parmi les blocages initiaux l'incompatibilité des systèmes informatiques, et pour certains toujours en cours : la complexité du montage des dossiers, les critères d'obtention plus restrictifs qu'incitatifs, les sur-complications technocratiques imposées par certaines administrations régionales zélées, les délais de paiement trop long qui mettent en péril économique les porteurs de projets. Pas étonnant que cela provoque renoncement, désillusion, lassitude et inertie. Alors qu'il n'en est rien dans de nombreux autres pays d'Europe !

Plus généralement et nous ne le dirons jamais assez, en France comme en Europe, il nous faut passer d'une politique d'assistanat et de compensation pour les territoires ruraux à une véritable politique d'investissement dans ces territoires. Pour cela un outil politique est nécessaire, un Agenda Rural partagé par l'ensemble des acteurs qui font vivre ces territoires.

Un agenda rural qui engage la responsabilité des pouvoirs publics de manière claire et concrète, sur la base d'un calendrier réaliste, doté de moyens financiers adaptés, et permettant une action qui redonne ambition et espoir aux habitants des territoires ruraux et plus largement à tous les français. Et pourquoi pas, soyons fous, à l'ensemble des citoyens européens.

BRÈVES

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MOBILISATION

Retrouvez [la résolution finale](#) et [l'ensemble des motions](#) sur le site de l'AMRF.

RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le vendredi 12 avril, deux membres du Bureau de l'AMRF, Jean-Paul CARTERET et Dominique DHUMEAUX, ont rencontré Jean-Michel BLANQUER. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer le projet de loi en cours sur l'école (et de rappeler [l'opposition des maires ruraux à l'article 6 quater](#)), la réforme souhaitée du CDEN, la suggestion de prévoir des seuils spécifiques pour les classes multi âges, le dispositif de « cantine à 1 euro » et la scolarisation obligatoire dès 3 ans.. À suivre.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Suite à [une question écrite posée au Ministre de l'Intérieur](#), M.Eric BOLD, sénateur du Puy-de-Dôme a obtenu [un assouplissement de l'arrêté du 16 novembre 2018](#) : pour les prochaines élections, la justification de l'identité de l'électeur pourra se faire avec un titre d'identité périmé depuis plus de 5 ans dans le cas où les traits de ce dernier seront aisément reconnaissables sur sa photographie. En outre, douze moyens de justifier son identité seront autorisés dont l'ancien permis de conduire en carton.

APPEL À LA PRUDENCE !

L'AMR des Yvelines appelle à la prudence vis-à-vis de la société GLAM Editions sur des projets de publications financées. Toutes les démarches que cette société pourrait entreprendre auprès de vos communes ne sont désormais plus validées ni soutenues par l'AMR78. Restez donc prudent en cas de démarchage !

APPEL À CANDIDATURE – COMMISSION DÉMOCRATIE

Lors de l'AG nationale, la [motion Démocratie](#) a été adoptée. Elle a donné lieu à la création d'une commission Démocratie qui sera animée par Yvan Lubraneski (mairesruraux91@gmail.com) . Si vous souhaitez vous y inscrire, contacter pierre-marie.georges@amrf.fr

CITOYENNETÉ – INTÉGRER LA RÉSERVE

Michel Soriano maire dans le Gers a rappelé lors de l'Assemblée, l'existence d'une Réserve citoyenne de l'Éducation nationale qui donne la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'École, aux côtés des enseignants, ou dans le cadre d'activités périscolaires. Elle est une opportunité pour l'École de bénéficier de l'engagement des acteurs de la société civile. Qui mieux qu'un.e maire peut le faire. Si vous aussi cela vous tente [tout est là](#)

TOUT SAVOIR SUR LES LIENS FINANCIERS COMMUNES-EPCI

Retrouvez dans [ce document la présentation faite par Michel Klopfer](#) lors de la formation du vendredi à Najac.

ET TOUJOURS

Le compte Twitter des maires ruraux : @maires_ruraux, le site Internet www.amrf.fr // le site www.campagnol.fr // le site www.lecture-commune.fr // l'application **AMRF Pocket** à télécharger sur votre mobile.

L'AMRF VOUS DÉFEND

LOI NOTRE ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

L'AMRF a interpellé la ministre de la Cohésion des territoires sur la nécessité de rétablir les indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents de petits syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés dont le périmètre est inférieur à un EPCI à fiscalité propre ([article L5211-12 CGCT](#)). L'autre point mis en exergue est l'interdiction nouvelle faite aux non élus de siéger au sein de ces syndicats pour représenter leur commune.

MOTIONS ADOPTÉES AU COURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMRF

Dimanche 7 avril 2019, l'AMRF a donné rendez-vous aux maires ruraux à Najac pour prendre part à son Assemblée générale. Venus en nombre, les maires ont adopté cinq motions et une résolution générale à retrouver en intégralité sur : <https://www.amrf.fr/assemblee-generale-2019/>

① **Une motion sur l'école rurale** : le point fondamental de cette motion concerne l'article 6 quater du *projet de loi sur l'école de la confiance*. Nos maires demandent **la suppression de cet article** qui incite la concentration scolaire par le biais *d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux*. Ce mouvement de concentration dont l'objectif est de réunir des classes du premier degré et du premier cycle du second degré (ie : CM2/6^e) risque de réduire le nombre d'écoles rurales et de détricoter notre maillage scolaire.

L'attention portée par l'AMRF à la **proximité scolaire** l'amène également à demander aux sénateurs de limiter à 30 minutes le temps de transport pour les enfants et de conserver la notion de « bassin scolaire ».

② **Une motion en faveur d'un Agenda rural** : un Agenda rural sera élaboré afin que des politiques publiques à destination des territoires ruraux soient fixées à court, moyen et long termes. Les axes principaux sur lesquels l'agenda rural se focalisera concerneront des thématiques à visée européenne telles que l'environnement, l'alimentation, la transition énergétique et le développement économique. Le but final de cet agenda étant de redonner à nos territoires ruraux toutes leurs lettres de noblesse : l'image obsolète que certains conservent de la campagne doit pouvoir être renversée par un agenda rural tourné vers une ruralité dynamique et équilibrée.

③ **Une motion culture** : En partenariat avec la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC), les maires ruraux proposent de créer un répertoire national afin de favoriser la reconnaissance du monde rural dans le domaine culturel. De même, ils souhaiteraient voir instituer tout au long de l'année un travail d'inventaire et de référencement pour que la diversité des formes culturelles en milieu rural puisse être connue de tous.

④ **Une motion santé** : cette dernière adopte un manifeste national pour condamner la fermeture des maternités de proximité. Plus globalement, les maires ruraux souhaitent que les services publics hospitaliers deviennent une grande cause locale, départementale et régionale. À ce titre, ils proposent que le délai d'accès aux services publics de santé soit reconnu par la loi comme premier critère de sécurité.

⑤ **Une motion sur la démocratie** invite les citoyens à s'investir pleinement sur leur territoire pour les élections 2020. La commune est aux mains des citoyens : jeunes et moins jeunes, hommes, femmes, acteurs de la société civile...Avec eux, l'AMRF clame ainsi haut et fort : faisons campagne !

ET

① **Une résolution finale** dans laquelle les Maires ruraux proposent une lecture, optimiste et positive du rôle de la commune rurale et de ses élus. Par ce biais, la négation de la ruralité doit cesser pour laisser place à des réponses constructives capables de consolider l'emploi, la santé, l'école et la mobilité sur nos territoires ruraux.

QUESTION A

YVAN LUBRANESKI, PRÉSIDENT DES MAIRES RURAUX DE L'ESSONNE,

co-auteur de l'ouvrage « Des communes et des citoyens : engagez-vous ! » et initiateur de [l'appel du 25 mars 2019](#).

Comment est née votre initiative ?

On a voulu rassembler dans un livre les témoignages de communes qui ont associé des citoyens dans le cadre de projets. Ces récits permettent de témoigner de la richesse de l'apport humain dans des communes où les capacités financières sont contraintes. De ces récits est né un appel qui invite les citoyens à s'impliquer fortement dans leur commune dans la perspective des élections municipales.

Quel est le rôle des élus pour faire vivre cette démarche coopérative ?

Les maires savent que la vie du village ne repose pas uniquement sur le conseil municipal, mais aussi les associations, les commerçants, etc., tous ceux que l'on appelle les forces vives du territoire. Mais le pas de plus à faire c'est d'outiller la démocratie locale avec des comités consultatifs sur des objets précis qui méritent d'être co-construits (équipement public, nouveau quartier, épicerie associative, cuisine municipale, etc.).

L'appel a lieu un an avant les municipales car l'expérience des maires impliqués montre que le facteur temps est très important pour réussir à dégager une intelligence collective. Construire un collectif autour d'un projet précis, ça ne peut pas marcher deux mois avant les élections.

Quel impact le collectif peut-il avoir sur la commune ?

Construire un collectif sur un projet va aider le maire à valider son leadership naturel, ou à lui permettre d'identifier une personne à qui passer la main. Mais le collectif a deux pouvoirs essentiels. Cela permet d'abord d'élaborer un projet plus abouti, en se répartissant les rôles et en dépassant les contradictions qui auraient fait échouer le projet. Mais le collectif a aussi un impact sur l'individu, en révélant la capacité de chacun à s'investir dans le projet. Le collectif permet de voir les compétences en action, et ensuite de discuter d'un éventuel investissement dans la future équipe municipale.

Quels bénéfices cela apporte à l'institution communale ?

C'est un outil essentiel pour renforcer le rôle de la commune. Or, on n'a pas le droit de rater les élections de 2020, car sinon on donnera raison à ceux qui veulent se passer de la commune. Je pense que si les communes sont plus ouvertes sur leurs citoyens, et qu'ils ont plus le nez dans les affaires communales, ils vont cerner la façon de fonctionner des intercommunalités. Ainsi les gens ne vont pas accepter que les choses se décident à deux ou trois dans leur intercommunalité, et cela permettra de moins isoler le maire dans sa relation face à l'EPCI en renforçant sa voix. Cet outil permet aussi de redonner confiance dans les élus, car en participant, les gens comprennent que l' élu ne décide pas tout seul dans son coin.

Comment faire pour s'associer à cette démarche ?

Le site internet www.descommunesetdescitoyens.fr permet de s'inscrire et ainsi de rapprocher des gens d'une même commune qui seraient inscrits, et constituer un réseau de maires pour aider et accompagner leurs actions. Mais c'est aussi une vitrine pour donner à voir la démarche et partager de nombreuses astuces pour mener une action de ce type.

20^E ÉDITION DES PRIX TERRITORIAUX LA GAZETTE / GMF

Valorisez les réalisations de votre collectivité ! Les Prix Territoriaux récompensent les initiatives transverses des équipes des collectivités qui améliorent le quotidien des usagers. En 2019, et si c'était vous ? Déposez votre candidature avant le 5 juillet 2019 sur www.prix-territoriaux.fr

Contact : Cécile Dulas - 01 55 21 11 43 cdulas@gmf.fr

DGCL / GUIDE PRATIQUE RELATIF À L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Cette nouvelle version enrichit le guide publié en juin 2017. Elle répond à de nouvelles questions sur le fonctionnement de l'Attribution de Compensation définie à l'article 1609 nonies C du code général des impôts et présente les principales données financières et budgétaires liées à l'AC. Ce guide a vocation à être actualisé en tant que de besoin.

[Le guide est disponible via ce lien](#)

UN NOUVEAU GUIDE DU CEPRI SUR L'INTÉGRATION DU RISQUE D'INONDATION DANS LES PLU(I)

Toujours porté par la préoccupation de répondre aux besoins des territoires, le CEPRI apporte une nouvelle contribution aux réflexions en matière de gestion du risque d'inondation et d'aménagement du territoire. Cette nouvelle parution vient s'ajouter à une précédente publication sur la prise en compte du risque d'inondation dans les SCOT avec le même objectif : aider les collectivités à inclure plus systématiquement le risque dans leur projet de développement du territoire.

[Téléchargez le guide](#)

QUESTION JURIDIQUE

DROIT DE RÉSERVE EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE

Les élections municipales de 2020 arrivant à grand pas, il est important de rappeler que des obligations particulières de réserve incomberont aux maires à partir de septembre 2019 (6 mois avant les élections qui se dérouleront en mars 2020). Vos inaugurations, cérémonies, fêtes locales devront rester neutres et informatives, sans qu'il ne soit fait référence à l'élection à venir : il ne faut pas que ces événements puissent être assimilés à *des campagnes de promotion publicitaire* ([article L. 52-1 du code électoral](#)).

Plus d'information sur les [obligations particulières de réserve \(cliquez sur le lien\)](#).

AGENDA AVRIL

- 5-6-7 – Assemblée générale annuelle de l'AMRF, Najac
- 8 – Présentation de la synthèse du Grand débat – MJ. Beguet (VP, AMR01)
- 9 – Audition au sénat sur la loi de l'école de la confiance – D. Dhumeaux (VP, AMR72)
- 9 – Rencontre avec JM. Blanquer sur le projet de l'école de la confiance – JP. Carteret (VP, AMR70), D. Dhumeaux (VP, AMR72), C. Szabo
- 10 – Réunion de l'AMR01 sur l'engagement citoyen
- 10 – Mission Agenda rural, D. Dhumeaux (VP, AMR72)
- 11 – Rencontre des AMR PACA avec le Préfet de Région, le directeur de l'ARS et la vice-présidente à la ruralité du Conseil régional – A. Guiol (AMR83), M. Beynet (AMR05), JJ. Lachamp (AMR04), M. Gros (AMR83), JP. David (AMR06), C. Szabo
- 12 – Rencontre avec le Ministre de l'Éducation nationale - JP. Carteret (VP, AMR70), D. Dhumeaux (VP, AMR72), C. Léone (AMRF)
- 12 – Conseil stratégique du Cerema – D. Barbe (AMR33)
- 15 – Rencontre avec le Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté – JP. Carteret (VP, AMR70), B. Bethenod (AMR21)

- 16 – Réunions d’information sur Campagnol.fr dans l’Ain – C. Vincent (AMRF)
- 16 – Audition par la Mission Agenda rural – Le Bureau
- 16 – Signature de la Convention avec la Générale du Solaire – Le Bureau
- 18 – Rencontre avec la fédération nationale des Offices municipaux des sports (C. Szabo)
- 23 – Audition Arcep sur la 5G, J. Billard (VP, AMR28)
- 23 – Rencontre avec les syndicats DGFIP (C. Szabo)
- 24 – Favoriser l’innovation dans l’offre touristique rurale – (J. Drouhin, AMR77)
- 25 – rencontre avec le Ministre G. Darmanin – G. Lepeltier (AMR45)
- 25 – Réunion du collectif national des tiers-lieux – C. Szabo
- 26 – AG AMR18 et AMR41
- 27 – AG de l’AMR26 à Taulignan – C. Szabo
- 29 – Réunion des maires ruraux de l’Aude – G. Clua (VP, AMR47) et C. Pôtel (AMRF)
- 29 – Audition Assemblée Nationale sur la loi de règlement – L. Waymel (VP, AMR59), B. Bethenod (AMR21)
- 30 – AG Association Adrets – JJ . Lachamp (AMR04)

JURISPRUDENCE SMACL

UNE COMMUNE PEUT-ELLE METTRE À DISPOSITION, DE FAÇON PÉRENNE ET EXCLUSIVE, UN LOCAL COMMUNAL À UNE ASSOCIATION POUR L’EXERCICE D’UN CULTE ?

Oui mais uniquement si le local en question relève du domaine privé de la commune et si les conditions, notamment financières, de cette location excluent toute libéralité. En revanche les locaux affectés aux services publics communaux ne peuvent être mis à disposition d’une association pour l’exercice d’un culte de façon exclusive et pérenne. Pour ces locaux publics, seule une mise à disposition occasionnelle pour l’exercice d’un culte est possible dès lors que les conditions financières de cette autorisation excluent toute libéralité et, par suite, toute aide à un culte. En l’espèce le Conseil d’Etat juge légale la convention d’occupation de locaux communaux, de manière pérenne et exclusive contre le paiement d’un loyer, au profit d’une association, pour l’exercice d’un culte dès lors qu’il s’agit de locaux relevant du domaine privé de la commune (locaux anciennement utilisés pour les besoins d’un restaurant interentreprises et n’ayant pas fait l’objet d’une affectation à l’usage direct du public, ni à un service public).

Référence :

Conseil d’État, 7 mars 2019, N° 417629

Retrouvez cette analyse et d’autres textes réglementaires sur www.observatoire-collectivites.org. Créé en partenariat avec quatorze associations d’élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, dont l’AMRF, l’Observatoire des risques de la vie territoriale apporte une veille juridique et réglementaire aux sociétaires de SMACL Assurances, mutuelle dédiée à l’assurance des élus et agents des collectivités territoriales. Avec près de 4000 abonnés à sa lettre d’information hebdomadaire, l’Observatoire est reconnu aujourd’hui comme un outil de prévention et d’analyse exemplaire. Pour preuve, les nombreuses sollicitations, notamment des associations partenaires, pour animer des journées de formation et d’information juridiques à destination des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux.

Net-Info est une publication interne de l’AMRF à destination des adhérents de l’AMRF.
Comité de rédaction : Pierre-Marie Georges, Catherine Leone, Cécile Pôtel, Cléa Rouire et Cédric Szabo.

Responsable : Julie Bordet-Richard

Pour toute remarque ou renseignement : julie.bordet@amrf.fr